



Augmentation de capital réservée aux salariés d'Attijariwafa bank, de ses filiales au Maroc, de Wafa Assurance et de Wafa IMA Assistance

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion de jeudi 20 décembre 2018, au siège social d'Attijariwafa bank a constaté la réalisation de l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés de la banque, de ses filiales au Maroc, de Wafa Assurance et de Wafa IMA Assistance* comme suit :

- Tranche 1 - Formule Classique (Tranche 1): 5.013.191 actions souscrites pour un montant de 1.899.999.389 dirhams ;
- Tranche 2 - Formule Plus (Tranche 2): 1.319.262 actions souscrites pour un montant de 500.000.298 dirhams.

Le nombre total d'actions souscrites est de 6.332.453 pour un montant global de 2.399.999.687 dirhams, soit un taux de réalisation de l'augmentation de capital de 100 % pour la Tranche 1 et la Tranche 2, attestant du succès de cette opération inédite par son envergure et ses conditions de souscription.

Le capital social d'Attijariwafa bank passe de 2.035.272.260 de dirhams à 2.098.596.790 de dirhams et les fonds propres se renforcent au total de 2.399.999.687 dirhams, le taux de dilution des actionnaires n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital réservée est de près de 3,00 %.

Avec cette nouvelle opération, la quatrième depuis 2005, la participation des salariés au capital d'Attijariwafa bank est portée à 3,65 %, soit l'un des plus hauts niveaux de participation des salariés au capital d'une société cotée au niveau national.

Cette évolution consacre également un nouveau palier dans la politique de participation des salariés au capital engagée par le Groupe, et qui s'inscrit dans un plan à long terme, visant à associer les collaborateurs aux résultats et à développer une épargne salariale durable. Sa réussite confirme l'adhésion des salariés du Groupe à cette vision de progrès social et atteste de leur volonté à s'impliquer pleinement dans la réalisation du Plan Stratégique Energie 2020.

Le Conseil d'Administration

Les actions objet de la présente augmentation de capital seront cotées le 25 décembre 2018 et seront complètement assimilées aux actions existantes pour être cotées en 1^{ère} ligne. Les titres auront pour ticker ATW.

** Conformément aux conditions et modalités contenues dans la note d'information visée par l'AMMC en date du 26 novembre 2018 sous la référence n° VI/EM/28/2018.*